

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **24 janvier 2023**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **19**
de votants : **21**

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée,
GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie,
SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBOSTOSER Laurent,
FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien,
MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Procurations :

Mme BADIE Nataley qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mme GAUTIER Marina qui a donné procuration à Mme BECKER Aline

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/01/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27/01/2023.

N° 01/2023 : Crédit d'un poste d'adjoint supplémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints déterminé par le Conseil peut être modifié à tout moment par le Conseil Municipal dans la limite de 30 % de l'effectif légal de celui-ci.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR**

- **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint supplémentaire, portant le nombre à six.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 janvier 2023

Le Maire.
Eric GULINO

